## Barème ecosystem

Petits appareils extincteurs

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1er janvier 2024

## Critère 1

Prime de 0,30€: utilisation dans le PAE d'une poudre contenant une proportion fixée entre 5% et 50% de poudre recyclée post-consommateur.

## Critère 2

Pénalité de 0,30€: absence d'incitation des utilisateurs à l'allongement de la durée de vie de leur PAE par la maintenance.

Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit

Aucun ou les deux

Critère 1 (seul)

Critère 2 (seul)

		ou les deux	(seul)	(seul)
Sous-catégorie (2)	Code d'éco- participation (1)	Montant HT par unité (3)		
Petits appareils extincteur	's			
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE < 1 KG OU 1 LITRE	<b>E2.1</b>	1,10€	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 1 KG OU 1 LITRE	<b>E2.2</b>	1,10€	0,80 €	1,40€
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE > 1 KG OU 1 LITRE ET < 2 KG OU 2 LITR	<b>E2.3</b> ES	1,10€	0,80 €	1,40€
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 2 KG OU 2 LITRES	E2.4	1,10€	0,80 €	1,40 €

<sup>(1)</sup> Code pouvant être utilisé pour l'affichage du coût de fin de vie des petits appareils extincteurs sur les catalogues, devis, factures...

Liste des équipements visés non exhaustive (pour plus d'information sur les produits concernés, contacter ecosystem).

(3) Montant hors taxes de la contribution financière due par l'adhérent pour chaque unité de petits appareils extincteurs mise sur le marché.



<sup>(2)</sup> Petits appareils extincteurs et autres appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres

<sup>·</sup> Hors aérosols et fumigènes à fonction extinctrice;

Contenant un agent extincteur autre que CO<sub>2</sub> et halon;

<sup>•</sup> Qu'ils soient destinés à des particuliers ou des professionnels ;

Qu'ils soient fixes ou portatifs.